

agēa et les syndicats s'engagent sur l'égalité professionnelle et salariale

L'étude emploi-formation menée en 2020 – confirmée par l'étude de 2024 - dans la Branche a révélé des écarts de rémunérations entre les salariées et les salariés.

En effet, alors que les femmes représentent 85 % des 25 960 salariés des agences générales d'assurances, des écarts de 9 % sur la rémunération moyenne brute subsistent, au détriment des femmes.

Par conséquent, les partenaires sociaux ont voulu réduire les inégalités en incitant les 7 650 agents employeurs à :

- favoriser l'égalité professionnelle dès le recrutement ;
- supprimer les écarts de rémunération injustifiés entre les femmes et les hommes ;
- offrir une évolution et une promotion professionnelle identiques aux femmes et aux hommes ;
- faciliter l'accès à la formation ;
- lutter contre le harcèlement sexuel, les agissements et les violences sexistes au travail ;
- permettre un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale pour tous.

L'accent mis sur les congés parentaux

Les partenaires sociaux ont également décidé de promouvoir la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, en permettant le partage des responsabilités familiales avec la prise du congé paternité par les hommes.

Ainsi, afin d'encourager la prise de ce congé, les agents employeurs devront maintenir l'intégralité du salaire net mensuel à due proportion du régime de travail et de la durée du congé de paternité et d'accueil de l'enfant déterminée par la loi. Le maintien de salaire s'opérera déductions faites des indemnités journalières de la Sécurité Sociale.

Une autre mesure destinée aux femmes enceintes a été adoptée. A partir du 6^{ème} mois de grossesse, les salariées bénéficieront, sans perte de salaire, d'une heure de réduction d'horaire journalier, placée en accord avec l'employeur, en début ou en fin de journée par rapport à l'horaire de travail normal.

Cet accord, signé par agēa et les organisations syndicales représentatives (CFDT, UNSA, CFE-CGC) s'applique à tous les agents généraux employeurs, adhérents de la Fédération, à compter du 1er juillet 2024.

Contacts presse :

Laura TEBoulLE-VASSEN - LTV COMMUNICATION - 07 86 71 71 36 - laurateboulle@ltvcommunication.com

Florent DUMOULIN - agéa - 01 70 98 48 21 – florent.dumoulin@agea.fr

A propos :

agéa, Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance, représente la profession et défend les intérêts des agents généraux et ceux de ses adhérents à titre individuel. agéa regroupe 15 syndicats de société et 12 chambres régionales. Ces structures ont pour mission principale d'accompagner les agents généraux tout au long de leur activité professionnelle. agéa compte 7 300 adhérents (64 % de taux d'adhésion) sur les 11 900 agents généraux d'assurance.